

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

juillet 2013
n° 146

P A S S A G E D E T É M O I N

de Claude Muyard à Suzanne Babey

Depuis plus de 12 ans, j'ai exercé la fonction de président de XVI^e DEMAIN dans un climat amical. Je remercie toutes celles et tous ceux qui m'ont fait confiance et qui m'ont aidé, avec la plus grande compétence, à accomplir cette mission.

En 12 ans, le nombre d'adhérents a plus que triplé.

Certains viennent de l'association de défense contre le bruit des hélicoptères, de l'association de défense du Ranelagh ou d'associations qui ont demandé à leurs adhérents de se joindre à nous à l'occasion de problèmes locaux majeurs.

D'autres ont été attirés par notre publication trimestrielle, la Lettre de XVI^e DEMAIN, toujours plus documentée et plus attrayante, ou nous ont soutenus dans notre contribution à la création et à l'animation de la Coordination pour la Sauvegarde du bois de Boulogne.

En 12 ans, si notre audience s'est largement développée, notre objectif d'action est resté le même.

Notre association défend l'intérêt général dans toute réalisation d'urbanisme ou environnementale de l'arrondissement. Elle soutient aussi les associations qui défendent des intérêts locaux, dans la mesure où leurs revendications ne vont pas à l'encontre de l'intérêt général. C'est une ligne de conduite à laquelle nous tenons.

Dans ce contexte, je souhaite la bienvenue à Suzanne Babey, notre nouvelle présidente, dont j'ai apprécié la collaboration efficace. Je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Claude Muyard

Un profond attachement me lie au 16^e arrondissement où je suis née et ai élevé mes trois enfants. Je reprends donc en connaissance de cause la présidence de XVI^e DEMAIN.

Claude a su insuffler dynamisme et persévérance dans la défense de nos intérêts et je tiens à l'en remercier en votre nom à tous. Il continuera à faire partie du Bureau en tant que vice-président et son aide sera toujours aussi précieuse.

XVI^e DEMAIN doit continuer d'assurer sa mission et vous pouvez compter sur ma détermination à la poursuivre en défendant la qualité de vie des habitants du 16^e arrondissement dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement.

Les chantiers ne manquent pas. L'extension de Roland-Garros, la défense des serres d'Auteuil et du Bois de Boulogne, le maintien du stade Hébert pour le sport de nos enfants sont ceux qui nous tiennent le plus à cœur, en ce moment.

J'ai la conviction qu'aujourd'hui il est essentiel de faire entendre sa voix, certes dans un esprit de dialogue, mais aussi en étant ferme dans ses convictions pour pouvoir relever les défis d'un arrondissement en pleine transformation.

Merci d'avance de votre soutien.

Suzanne Babey

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

1 avenue de la Grande Armée

L'Avenue de la Grande Armée était l'ancienne route conduisant de Paris au bac de Neuilly et, au-delà, vers Saint-Germain, Marly, La Malmaison.

Elle reçut sous Louis XVI sa largeur actuelle (70 mètres) et s'est appelée successivement route de Neuilly, avenue de la Porte Maillot (1848), puis avenue de Neuilly. Son nom actuel lui a été donné en 1864 en l'honneur de la Grande Armée qui fit les campagnes du Premier Empire.



Au numéro 1 se trouve un hôtel particulier construit selon le style classique à partir de 1866-1868, pour le compte de la société Lescanne-Perdoux, en respectant la réglementation fixée pour tous les hôtels entourant l'Arc de Triomphe par le décret impérial du 13 août 1854. Ce dernier arrêta le plan actuel de la Place de l'Etoile en ouvrant sept nouvelles avenues, dont celles d'Eylau, Iéna et Marceau.

Les façades de l'immeuble ont été élevées suivant les prescriptions de J. L. Hittorf et C. Rohault de Fleury. Haussmann les considérant trop basses par rapport à la surface de la place de l'Etoile fit planter devant chacune des massifs d'arbres pour les masquer ! On retrouve comme pour tous les autres hôtels le plan en U à l'arrière.

La photo ci-contre montre les traces d'un incendie récent.

3 rue Greuze

Hôtel particulier d'inspiration néo-gothique en brique et pierre construit en 1883 par l'architecte Eugène-Victor Tougard de Boismilon pour M. Fournier. L'architecte a su tirer parti du terrain très irrégulier en angle aigu pour donner un effet pittoresque.

Cet effet est encore accentué par le jeu de couleurs des différents matériaux traités comme des motifs de tapisserie.



Sur le jardin, une véranda vitrée prolonge le salon.

Le toit en ardoise est percé de quatre fenêtres superposées au toit triangulaire et d'une baie moulurée ornée d'un petit balcon rond en pierre de taille.



8 Grande avenue de la Villa de la Réunion



Hôtel Deron-Levent construit par l'architecte Hector Guimard en 1907 pour Charles Deron-Levent, négociant en textiles.

Sa façade typiquement « guimaresque » est composée de deux corps, l'un plat surmonté d'un toit à auvent triangulaire, l'autre réservé à la réception et s'ouvrant sur de grandes baies.

Le projet initial prévoyait la construction d'un véritable castel dans le style Art Nouveau, déjà employé pour le castel d'Orgeval (1904, Villemoisson-sur-Orge - Essonne). Il fut remanié et la façade réalisée au décor réduit à l'extrême et aux tonalités beiges voisines de celles de la pierre de taille traduit une étape plus classique et dépouillée du style Art Nouveau de Guimard qu'il poursuivra jusqu'à la guerre.

La manière de traiter le fer forgé y est remarquable, telle la gouttière du dernier étage soutenue par une élégante ferronnerie simulant des torches destinées à éclairer une fraction de la couverture. L'hôtel présente aussi des fontes d'un type nouveau qui sont les premières productions de la fonderie de Saint-Dizier. Une annexe de cet immeuble est située au numéro 9.

L'HIPPODROME D'AUTEUIL

un parc sportif insuffisant

C'était la promesse du Maire lors de sa première mandature. Il voulait agrandir les zones de promenade publique du Bois. En fait, il s'agissait de permettre aux scolaires exclus de Jean-Bouin et du stade Hébert de continuer à pratiquer leurs activités sportives. Une opération tiroir dont le Maire a le secret.

Le projet a pris du temps, car les nouvelles installations ne respectaient par les règles environnementales d'un site en zone verte protégée : bétonnage du sol, équipements en dur, éclairage ne respectant pas « le droit à la nuit des oiseaux »,...

L'ouverture au public annoncée pour le 3 juin dernier n'a pas eu lieu, tant les travaux ont pris du retard. La météo y est peut-être pour quelque chose ?

Nous avons néanmoins pu visiter ce parc à la fois sportif et aires de repos et de pique-nique. Il sera fermé lors des courses hippiques, soit 45 jours par an.

Les stades de rugby, de football, d'athlétisme et de basket attendent les sportifs. Mais, pour les scolaires, ce programme est déjà insuffisant

De nombreux espaces de repos sont encore en cours d'aménagement. Des plans d'eaux et des canaux sont en cours de finition. Les installations de chantier, le parc de matériel, les bureaux de chantier et les stocks de matériaux n'ont pas encore été évacués.

Que peut-on dire du parti général d'aménagement, sinon



qu'il semble coûteux et sera très cher à l'entretien et au gardiennage assuré par France Galop.

En effet, le réseau très important de voies en terre stabilisée ou engravillonnées supportera mal les intempéries.

Un système de plans d'eau et de canaux devra être souvent nettoyé quand le public s'en emparera. Enfin, montant et descendant sur des collines artificielles, des cheminements formés de grandes dalles de pierre ou de minéraux reconstitués, deviendront rapidement impraticables par descellement de leurs emmarchements.

Pour terminer, un mot sur les accès. Si le tunnel de la porte d'Auteuil a été bien recalibré, l'accès nord par la piscine d'Auteuil, située porte de Passy, est toujours aussi confidentiel. Enfin, aucun nouvel accès au centre du dispositif n'a été réalisé.

En effet, on nous avait promis une entrée à égale distance du nord et du sud de ce parc. Elle aurait donc dû se trouver au droit de la rue et du pont Raffet. Or il n'en est rien. Une porte dans le grillage de l'allée des Fortifications sera ouverte de temps en temps tout près de l'accès de la piscine. Les riverains n'y trouveront donc pas leur compte, car aucune rue n'y conduit.

En conclusion, beaucoup de bruit pour un paysage médiocre que ce magnifique site de l'hippodrome ne méritait pas.

DEUX PROJETS CONTESTABLES

LE PROJET DE LA FFT



- | | |
|---|---|
| 1 Entrée Gordon-Bennett | 8 Le Nouveau Court (4 950 places) |
| 2 Entrée Molitor | 9 Court de 2 000 places |
| 3 Entrée Fonds des Princes | 10 Emplacement du village TV |
| 4 La nouvelle place des Mousquetaires | 11 Bâtiment de l'organisation du Tournoi et terrasses |
| 5 Percée verte | 12 Bâtiment conservé |
| 6 Court Philippe-Chatrier (15 000 places) | 13 Services au public |
| 7 Court Suzanne Lenglen (10 000 places) | |

LE CONTRE-PROJET



A : court N° 1 maintenu

B : couverture de l'autoroute, nouveaux courts d'entraînement

EXTENSION DE ROLAND-GARROS

SEULE SOLUTION : HORS DE PARIS

Un premier succès vient d'être remporté avec l'annulation par le Tribunal Administratif de la décision du Conseil de Paris accordant à la Fédération Française de Tennis (FFT) une Convention d'Occupation du Domaine Public, en particulier dans le Jardin des serres d'Auteuil. Mais ce n'est pas la fin ! Les serres d'Auteuil continuent d'être menacées et nous devons poursuivre, tous ensemble, la mobilisation.

Encore une fois, répétons notre opposition farouche à toute extension dans les serres d'Auteuil, autant pour la préservation des collections végétales que pour le maintien en état d'un jardin si cher aux visiteurs.

Nous ne voulons pas de l'extension de Roland-Garros sur les serres d'Auteuil.

Nous voulons que Roland-Garros puisse s'étendre dans de bonnes conditions sans avoir à empiéter ni sur les serres d'Auteuil, ni sur le Bois de Boulogne.

Rappelons qu'en mars 2009, au Conseil de Paris, l'UMP et le PS ont adopté le projet d'extension de Roland-Garros dans le jardin botanique des serres d'Auteuil. Une palinodie de concertation avec les riverains et les associations environnementales, dont le seul mérite est d'avoir retardé le projet, s'est terminée début 2012. Ces dernières ont signé une déclaration stipulant qu'elles n'entendaient pas s'opposer au maintien de Roland-Garros dans Paris.

On ne veut pas du départ de Paris de Roland-Garros et on ne veut pas d'emprise sur les serres d'Auteuil. L'idée d'un contre-projet naît alors : couvrir une portion de l'autoroute A13 (soit 6 400 m²) y poser des cours d'entraînement en annexant 4 488 m² de l'avenue de la porte d'Auteuil et dont le trafic serait dévié sur la voie enjambant l'A13. Cela permet de créer une place d'accueil à l'emplacement des courts d'entraînement actuels, évite de construire un stade à la place des Serres et de démolir le court n°1.

Ce contre-projet, imaginé pour conserver Roland-Garros, dans Paris est dangereux car il conforte la FFT

dans sa détermination de s'étendre dans Paris *intra-muros*, démobilise la population et permet par la suite un débordement dans le Bois.

En effet, on observe que la surface de l'actuel Roland-Garros est de 8 hectares, que le projet d'extension Ville/FFT sur les Serres la porterait à 13 hectares et que le contre-projet A13 plafonne lui aussi à 13 hectares. Or, chacun sait que les stades du Grand Chelem doivent couvrir de 20 à 25 hectares pour offrir tout le confort nécessaire aux joueurs, à leurs accompagnateurs, au public et créer des parkings.

Dans le cas de l'extension sur les serres d'Auteuil, le Jardin des poètes est aussi menacé à terme et, dans le cas du projet A13, c'est le bois de Boulogne qui sera en danger en dépit de toutes les protections légales actuelles.

Pour certains, ce contre-projet retarderait l'extension et obligerait la FFT à chiffrer cette étude sur l'A13. Nous pensons que ce projet est un leurre. En réalité, la Ville et la FFT poursuivent leur projet initial. La preuve en est le vote intervenu au Conseil de Paris du 22 avril qui confirme le projet sur les serres d'Auteuil au prix de quelques modifications sur la durée et le prix de la concession. Pour nous endormir, le Conseil de Paris a accepté le vœu demandant à la FFT de financer une étude de faisabilité, qui a été commandée à un cabinet d'experts dont nous attendons les conclusions.

Nous devons donc continuer à lutter et notre association est bien décidée à user de tous les recours qui lui sont ouverts devant la juridiction administrative pour faire échec à cette extension qui viole toutes les protections juridiques des espaces verts classés du Jardin botanique et des Serres qui font parties intégrantes du bois de Boulogne.

La seule solution à l'extension de Roland-Garros est son déplacement sur un site dans le Grand Paris, mieux adapté à un Roland-Garros du XXI^e siècle.

LE CNE SUR LE STADE HEBERT OU LA STRATÉGIE DE L'ICEBERG

LA POSITION DE L'ASSOCIATION HORIZON VERDURE STADE HEBERT

Le projet de la Fédération Française de Tennis et de la ville de Paris, d'implanter un Centre National d'Entraînement sur le stade Hébert pour une vingtaine de sportifs en lieu et place des installations utilisées par cinq mille scolaires ou associatifs chaque année, a provoqué l'indignation et la mobilisation des utilisateurs et des riverains de ces installations qui se sont constitués, pour défendre l'intérêt général, en une association : *HORIZON VERDURE STADE HEBERT*

La réalité du projet

La consultation du permis de construire boulevard Morland, désormais possible, permet enfin de découvrir ce que recouvre réellement ce projet.

Il va en fait bien au-delà d'un simple centre d'entraînement et contient des installations permanentes insoupçonnées : un immeuble de bureaux et de salles de réunion pour une soixantaine de collaborateurs de la Direction Nationale de la FFT, un centre médical et de remise en forme avec salles d'échographie, cardiologie, traitement de l'hypoxie, cryothérapie, jacuzzi, balnéothérapie et hammam, servi par trois médecins, deux kinésithérapeutes, un ostéopathe et leurs assistantes, et un immeuble d'hébergement.

Un court technologique bardé de matériel d'analyse, actuellement sur le site de Jean-Bouin, vient compléter des courts couverts et des courts découverts en résine bleue éclairés *a giorno*.

Nous comprenons mieux désormais pourquoi il était si difficile d'avoir des précisions sur le projet réel, pourquoi celui-ci était si important et pourquoi il ne rentrait « qu'au chausse-pied » sur le site d'Hébert.

Une forte détermination

Nous avons déjà obtenu des reports successifs et des modifications significatives du projet (réduction des hauteurs de bâtiments/intégration d'espaces verts/maintien du marché et des animations de quartier), mais l'ensemble reste inacceptable et notre détermination à nous engager à chaque fois que nécessaire sur le plan judiciaire est avérée. Outre l'action plus globale



concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme, nous introduisons un recours contre le permis de construire de ces bâtiments.

Une porte ouverte à la concertation

La Mairie du 16^e, favorable au maintien de Roland-Garros à Paris, partage notre opposition à ce projet spécifique et nous apporte son appui. Nous restons ouverts à toute discussion en vue de voir évoluer le projet en transférant tout ou la majeure partie des installations sur d'autres emplacements mieux adaptés. Le Maire du 16^e vient d'ailleurs d'intervenir pour cela auprès du Président de la FFT.

Mobilisation

L'association est fortement mobilisée et a mené des actions d'affichage, organisé des réunions d'information ou des manifestations à l'occasion du marathon de Paris ou, récemment, de la fête des voisins.

Elle a plus que jamais besoin du soutien de tous et de vos adhésions

Pour plus d'infos <http://www.horizonverdure.sitew.com>
 Pour adhérer http://www.horizonverdure.sitew.com/#Adhesions_Dons.G
 Pour nous écrire horizonverdure@hotmail.fr

GRAND PARIS

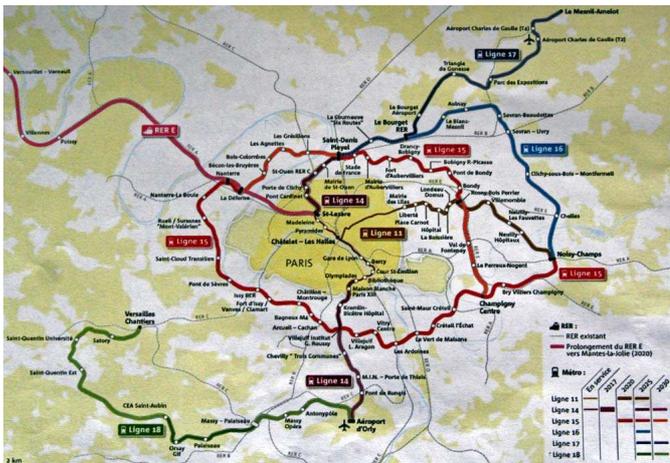
UN MANQUE D'AMBITION !

Un projet de loi de décentralisation crée un établissement public « Métropole Paris Île-de-France » qui regroupe toutes les entités administratives de la région. Ce pôle concernerait 10,2 millions de Franciliens. Il disposerait d'abord de compétences sur le logement, la politique de la Ville et l'environnement.

Une conférence rassemblerait tous les maires de la Métropole sous la direction du président de l'établissement.

Comme dans tous les départements, si les communes ne l'ont pas fait elles-mêmes spontanément, le préfet devra les rassembler avant le 1^{er} janvier 2016 en groupements intercommunaux, d'un seul tenant et sans enclave formant un ensemble de 50 000 à 300 000 habitants. Un seuil de 200 000 habitants est fixé pour la Métropole de Paris

Ainsi, cette obligation consolide un niveau administratif supplémentaire perpétuant le millefeuille administratif, en conservant communes et départements. La gestion de cet ensemble risque de n'être ni simple, ni efficace.



On souhaiterait qu'à court ou à moyen terme ces intercommunalités se substituent aux cantons et que le

nombre de feuilles du *millefeuille administratif* reste stable, voire diminue.

En outre, est créée une conférence francilienne du logement composée de représentants des entités administratives afin d'élaborer un plan régional de l'habitat.

Tout cela signifie que, comme sur tout le territoire, les communes mais aussi les régions seront dépouillées de leurs compétences en matière d'urbanisme (PLU, schémas directeurs, permis de construire, etc.)

Enfin, dans toutes les intercommunalités (y compris la nouvelle métropole), des conseils de développement, représentant les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, sont créés. Ils seront consultés pour l'élaboration des politiques locales.

Sur le projet de transports qualifié d'ambitieux, sont annoncés :

- une amélioration à court terme du service offert au voyageur
- une modernisation et un développement du réseau existant
- un Grand Paris Express, dont une rocade de métro de capacité équivalente à celle du métro parisien.

En résumé, on voit apparaître une structure administrative lourde, un périmètre étendu à toute l'Île-de-France, un réseau de transport périphérique qui n'a plus d'express que le nom, un souhait assez vague de développement du logement sans relation avec la valorisation du foncier autour des nouvelles gares.

Mais, espoir, ce projet de loi n'en est qu'au début du parcours parlementaire et on peut gager qu'il sera méconnaissable après son passage devant les deux assemblées !

E A U P O T A B L E

LA TARIFICATION « INTELLIGENTE » : ATTENTION A L'USINE à GAZ

En 2012, le Conseil de Paris a adopté un vœu afin d'étudier différentes évolutions tarifaires possibles. Les objectifs sont louables, mais contradictoires : d'une part faire payer moins cher les revenus modestes et d'autre part de faire prendre conscience que l'eau est une ressource rare.

Eau de Paris a mis en place une concertation sur la possibilité d'adopter des tarifs différenciés.

Plusieurs pistes ont été investiguées et les résultats ont été présentés en février 2013.

Le tarif progressif : plus on consomme, plus on paye cher

Cette solution a été adoptée par les villes de Dunkerque et de Libourne. Dans ce cas, la consommation mensuelle est facturée par tranche.

Par exemple :

- 1 m³ gratuit : la boisson
- de 2 à 40 m³ : tarif unitaire minoré
- de 40 à 120 m³ : tarif unitaire standard
- au-delà de 120 m³ : tarif unitaire majoré.

Cette idée fonctionne pour les ménages, mais semble plus difficile à mettre en œuvre pour les professionnels : quels niveaux de consommation pour un professionnel ? Est-ce le même pour des bureaux et un coiffeur ?

Le tarif différencié par catégorie d'usagers : des besoins essentiels aux besoins de confort

Là encore, comment distinguer ce qui est essentiel de ce qui ne l'est pas, en particulier chez les professionnels ?

Le tarif saisonnier : un tarif élevé en période très chaude et inversement

Adopté par la ville de Bandol, il permet de réguler la consommation en période de pointe, soit juillet et août.

Des trois tarifs, seul le saisonnier pourrait être immédiatement applicable.

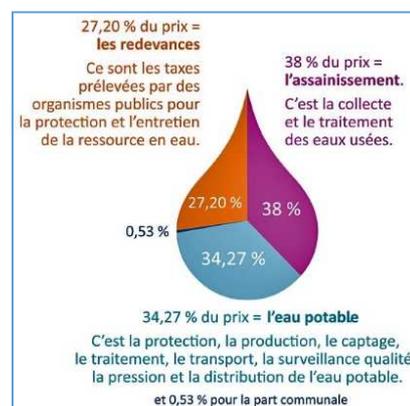
Quelle que soit la solution envisagée, la difficulté principale pour une tarification différenciée est que la majorité des abonnements à l'eau sont collectifs : 93 920 abonnements pour 2 125 000 Parisiens.

Il s'agit de logements d'habitation et/ou de professionnels, difficiles à distinguer.

Une proposition de loi « Brottes » pour l'instauration d'un tarif dégressif de l'énergie est en cours d'analyse au Parlement. Elle ne prend pas en compte le domaine de l'eau, mais sa mise en place nécessiterait la réalisation d'un fichier permettant cette différenciation entre particuliers et professionnels.

Rappelons, par ailleurs, que ces nouveaux dispositifs ne s'appliqueraient que sur 34 % du tarif (part du prix de l'eau potable), diminué encore, de la part fixe de l'abonnement à l'eau.

Autant dire une mise en œuvre complexe pour un très faible impact !



Etat des lieux à Paris

- 2 125 000 Parisiens pour 93 920 abonnés pour l'eau potable
- 180 millions de mètres cubes d'eau potable consommés annuellement (en baisse de 1 à 2 % par an depuis 25 ans)
- Prix de l'eau potable à 1,0042 €, l'un des plus faibles de France
- Part fixe très faible de 25 - 30 € par an

V I V E L A F A M I L L E !

M A I S C O M M E N T F A I R E G A R D E R S E S E N F A N T S ?

Le caractère familial du 16^e est indéniable : 44 % de la population y vit en famille, soit trois points de plus que la moyenne parisienne. Selon le dernier recensement, 20 745 familles sont installées dans notre arrondissement, soit 8 % des familles parisiennes.

Ces dix dernières années, alors que la population du 16^e n'a que faiblement augmenté, le nombre d'enfants y a progressé de 9,7 %, soit plus que la moyenne parisienne de 7 %. Parallèlement, les femmes sont plus nombreuses à travailler et les déductions fiscales en matière d'aide à domicile se réduisent... La mairie du 16^e compte annuellement environ 4 000 demandes de places en crèche, dont à peine 10 % sont satisfaites. En moyenne, sur les dix dernières années, 17 places ont été créées par an. Nous sommes donc très loin du compte !

L'arrondissement, qui est le moins bien desservi des arrondissements de la Ville, dispose actuellement de :

- 840 places en crèche (une crèche familiale et sept crèches collectives municipales, trois crèches privées ayant passé une convention avec la Ville et deux crèches associatives) ;
- 50 places dans trois micro-crèches privées (dont une en entreprise) ;
- 359 places en halte-garderie (trois municipales, deux associatives et trois privées) ;
- 99 places dans deux jardins d'enfants privés.

Des projets de crèches collectives sont actuellement en préparation (place Possoz, gare d'Auteuil) ou en étude (rue Saint-Didier), mais ils ne verront le jour que dans trois à quatre ans, au mieux.

Les délais de réalisation de ce type de projet sont extrêmement longs : plus de trois ans en moyenne pour un projet municipal ; plus d'un an pour un projet associatif. La ville de Paris profite parfois de projets privés en y réservant

des places municipales, mais se limite en général à un tiers des places. Un vœu, voté à l'unanimité au conseil d'arrondissement du 16^e prévoyant d'augmenter cette part à 50 %, a été retoqué au Conseil de Paris.

La mairie du 16^e a décidé de solliciter les paroisses de l'arrondissement. Saint-Honoré d'Eylau a déjà mis en place une halte-garderie de 35 places ; Notre-Dame de Grâce de Passy propose 30 places ; Sainte-Jeanne de Chantal a donné son accord de principe pour étudier un projet. D'autres paroisses possédant des espaces pourraient suivre...

A la pénurie de dispositifs collectifs de garde s'ajoutent les problèmes de personnel : entre les congés maternité et le taux d'absentéisme des auxiliaires de puériculture qui s'élève à 13 %, certaines sections de crèches ont dû être fermées.

Malgré un « volant de remplacement » mis en place par la ville de Paris pour pallier les absences, des problèmes persistent. La fidélisation du personnel est une autre problématique, puisque environ 8 % du personnel travaillant au sein des crèches quittent annuellement les services municipaux, essentiellement pour cause d'éloignement entre domicile et lieu de travail.

Alors quelles sont les solutions ? Etant donné la situation foncière de l'arrondissement, il semblerait que les micro-crèches soient parmi les plus adaptées. Mais il faudrait aussi réduire les délais de réalisation des projets et fidéliser le personnel travaillant en crèche en leur facilitant l'accès au logement social par exemple, ce qui est déjà le cas dans le 16^e.

Les assistantes maternelles agréées (une trentaine dans le 16^e) présentent une alternative aux structures d'accueil, mais ce métier souffre d'un manque de vocation et devrait être mieux valorisé. Notre article suscitera-t-il des nouvelles... ?

C O U R R I E R D E S L E C T E U R S

A propos des conseils de quartiers : « *La question qui fâche, la propreté dans Paris* » : j'aimerais mieux qu'au lieu de parler d'un « laisser aller général » qui dans sa rédaction fait oublier les efforts de ceux qui le combattent, on parle de la nécessité impérieuse des conseils de quartier de se faire connaître pour que les habitants, et pas seulement les experts divers dont nous sommes en tant qu'associatifs, y participent et donc contribuent à la réduction de ce laisser-faire !

Risques de la circulation des vélos sur les trottoirs : *en sortant de chez moi, j'ai failli depuis deux ans être renversé... quand c'est pour aller dans un sens interdit, on comprend un peu, mais quand c'est dans le bon sens de la circulation... Une info vigoureuse déjà faite par la Ville aux loueurs des vélos serait une première étape....* Jacques Remond

Etat des chaussées dans le 16^e

Les exemples de trous dans la chaussée ne manquent pas, notamment sur les circuits qu'empruntent les bus, avenue Mozart, rue Poussin, avenue du recteur Poincaré, etc. Je crois qu'en cas d'accident de piétons, au-delà d'une certaine profondeur des trous, vite atteinte, la responsabilité de la Ville se trouverait engagée.

L. Sauvegrain

Réponse des services de la voirie :

L'hiver a été particulièrement rude et de nombreuses chaussées ont souffert y compris à Paris. Le printemps froid et pluvieux a également contribué à freiner nos réfections de chaussée.

Ces nids de poules nécessitent une action immédiate dès lors que l'incident est décelé, ensuite une réparation plus sérieuse peut être réalisée. A ce titre, nous avons procédé à plusieurs rénovations de chaussées, y compris dans le bois de Boulogne et nous continuerons.

RÉVOLUTION NUMÉRIQUE à XVI^e DEMAIN !

Vous en rêviez ? Nous l'avons fait !!! Le site internet de XVI^e DEMAIN est désormais consultable à l'adresse : www.16emedemain.fr

Vous pouvez maintenant accéder en un clic, ou en utilisant le flash code en bas de page, à nos derniers éditos et à l'intégralité des Lettres des années précédentes. Vous trouverez également sur le site les plus récents clichés des immeubles Protection Ville de Paris de notre célèbre page 2, ainsi qu'une présentation photographique des projets les plus emblématiques que nous suivons.

Rassurez-vous, vous continuerez à recevoir la version papier de la Lettre de XVI^e DEMAIN tous les trimestres. Le site a pour vocation de compléter la Lettre, pas de la remplacer.



XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

- Accueil
- Qui sommes-nous?
- Actualités
- La Lettre
- Grands projets
- Architecture du 16e
- Nous contacter
- Devenir membre



Nous venons de lancer notre site internet, qui évoluera et s'étoffera dans les semaines à venir. Merci de votre indulgence et n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires.

L'équipe de XVI^e DEMAIN.

L'association "XVI^e DEMAIN" a été créée le 30 septembre 1966 et agréée pour l'urbanisme et l'environnement le 18 mars 1978.

L'Association :

- est apolitique et aconfessionnelle
- étudie les grands projets d'urbanisme
- s'engage sur tous les aspects environnementaux
- intervient pour améliorer la qualité de la vie dans le 16^e
- représente les habitants auprès des pouvoirs publics
- diffuse auprès de ses adhérents, des élus et de l'Administration tous les trimestres « La Lettre de XVI^e DEMAIN ».

Actions prépondérantes :

- La modification du projet du parc de Passy en 1994
- La participation au plan local d'urbanisme et au plan des déplacements de Paris
- La création de la Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne avec la lutte contre les Jeux Olympiques de 2012 dans le Bois de Boulogne et le recours contre le permis de construire du centre culturel Louis-Vuitton
- La participation au projet Molitor
- Les recours contre les délibérations du Conseil de Paris concernant la destruction/reconstruction du stade Jean-Bouin
- Les actions contre l'extension de Roland Garros dans les serres d'Auteuil.

XVI^e DEMAIN agit grâce aux cotisations de ses adhérents (20€ par an comprenant l'envoi du bulletin trimestriel). Rejoignez-nous! Par votre adhésion vous renforcez son action.



N'hésitez pas à inviter vos proches et amis à naviguer sur www.16emedemain.fr. Nous leur proposons un historique de l'association ainsi qu'une description de nos activités, ce qui leur permettra de mieux nous connaître et, espérons-le, de nous rejoindre, en adhérant en ligne s'ils le souhaitent.

Nous vous remercions par avance de votre indulgence. Certaines rubriques du site sont encore en cours de réalisation ou doivent être étoffées.

Nous comptons sur vos commentaires, pour nous aider à rendre le site encore plus convivial et faire en sorte qu'il réponde à vos attentes.



A très bientôt donc, sur www.16emedemain.fr !

Ce site, opérationnel sur PC et MAC, sera réorganisé en fin d'année pour améliorer sa lisibilité sur tablette.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3 rue Dargeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Daniel Mortgat et Philippe Porté

PHOTOS : J.L. Babey, F. Douady, F. Manoncourt, C. Muyard et P. Porté.

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris